

Check liste

d'aide à la réouverture d'un cabinet de kinésithérapie (à partir du 11 mai 2020)

Données en l'état des connaissances au 22 Avril 2020 et qui sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'épidémie

	Oui /opérationnel	En cours/ a organiser	lien
Conditions de reprise de travail des professionnels en cabinet			
<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas reprendre son travail si présence de symptômes évocateurs de COVID 19: fièvre, toux, maux de gorge... - En cas de symptômes COVID19 définir une conduite à tenir et le circuit de prélèvement - Pour les professionnels identifiés à risque (ex : maladie chronique, immunodépression, grossesse ou obésité) reprise avec avis du médecin traitant/ médecine du travail - 			
Modalités des prises de rendez vous de patient			
A la prise de RDV, Interroger systématiquement le patient sur son état de santé et celui de ses proches (fièvre, toux, agueusie, anosmie, difficultés respiratoires, diarrhées, contact avec des malades suspects ou atteints de coronavirus...)			
si symptomatique, <ul style="list-style-type: none"> - diriger le patient vers son médecin traitant en l'absence de consultation médicale - si consultation médicale effectuée, report du RDV ou consultation à distance ou visite à domicile 			
Demander au patient à la prise de rendez vous <ul style="list-style-type: none"> - de se déplacer avec son masque si possible 			

<ul style="list-style-type: none"> - De venir seul ou avec un seul accompagnant (attente extérieure possible) - 			
Organisation			
Affichage d'information sur les mesures barrières à l'extérieur, à l'accueil, salle d'attente, salle de consultation			https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/content/piece-jointe/2020/03/coronavirus_gestes_barriere_spf.pdf
Modalités de circuit des professionnels, patients, autres (taxi, ambulances..) définies avec fléchage /marquage sol information des prestataires externes de se conformer aux mesures barrières en vigueur			
<p>Accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection du professionnel par vitre/plexiglass - Ou respect d'une distance >1 m et port de masque du professionnel d'accueil - Gestion du nombre de personne en salle d'attente ou gestion par sms des entrées patients - Mise à disposition de masques alternatifs pour patient /prestataires - PHA avec désinfection systématique des mains à l'entrée de chaque personne 			
<p>Salle d'attente</p> <p>Limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de patient en salle d'attente avec respect distance > 1 m - le nombre d'accompagnant 1 personne(ou attente extérieure si possible) - la circulation d'enfants, si enfants en consultation <p>Eliminer les objets non nécessaires revues, livres, jouets ...et autres objets non indispensables difficiles à désinfecter</p> <p>Chaises facilement nettoyables ou à défaut recouvrir de housse plastique les sièges tissus pour l'entretien</p>			
<p>Toilettes communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'accès (fermeture) 			

- Fermer abattant avant de tirer la chasse d'eau et hygiène des mains impérative (affichage)			
Equipements de protection individuelle des professionnels à disposition			https://www.geres.org/cadre-general-materiels-de-protection/les-dispositifs-barriere/
- Vérifier les stocks de consommables chaque semaine (PHA, masques, sur blouse, essuie-main à UU, produits virucides...)			
- Protections faciales: masque chirurgical EN 14683, appareil protection respiratoire FFP2, lunettes à usage unique UU ou réutilisable ou masque visière ou écran facial			http://antibioresistance.fr/resources/covid19/F5_Principe_utilisation_masques_PRIMO_VF.pdf http://antibioresistance.fr/resources/covid19/REPIAS_MASQUE_V5.pdf https://www.preventioninfection.fr/wp-content/uploads/2020/04/R%C3%A9capitulatif_type_de_masques_170420_vdef.pdf
- Protections de la tenue professionnelle* : tablier imperméable UU ou surblouses manches longues ou blouse manche longue lavable à 60°C pendant 30 min et séchage au sèche-linge			
-			
- Gants nitriles ou vinyles à UU			
Hygiène des mains			https://www.preventioninfection.fr/hygiene-des-mains/
- Produits hydro-alcooliques PHA avec norme de virucidie EN 14476 en 30 secondes : accès facile pour professionnels et patients			http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20774 http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20743
- Savon liquide + essuie mains à usage unique + poubelle munie d'un sac à fermer sans transvaser les déchets			https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Affichette_lavage_mains.pdf
- Affichage modalités hygiène des mains			
Entretien des locaux/équipements/matériel partagé			
- Débarrasser complètement les surfaces de travail susceptibles de recevoir des projections pour les rendre facilement nettoyables			
- Détergent désinfectant DD avec norme de virucidie EN 14476 : Type Lingette usage unique pour surfaces hautes ou lavette réutilisable imprégnée de DD (spray mousse ou DD à diluer)			
- Consommables réutilisables à laver à 60°C pendant 30 min et séchage au sèche-linge			

<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'utilisation d'aspirateur - Renforcer la fréquence du bio nettoyage des locaux, surfaces, - mobiliers et poignées, téléphone, clavier... - Organiser les aérations des pièces dont salle d'attente si possible 			
déchets			
Sacs poubelles pour ordures ménagères			